

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 6 mars 2018

INFORMATION MEDIAS

Ouverture de la période de réception des candidatures pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française



L'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française se tiendra **les dimanches 22 avril et 6 mai 2018**.

Les candidatures pour le 1^{er} tour de scrutin devront être déposées au Haut-commissariat (*DIRAJ, bureau de la réglementation et des élections, avenue Pouvana'a Oopa à Papeete*) **par le candidat tête de liste ou par le mandataire qu'il aura désigné** entre le **lundi 12 mars et le lundi 26 mars à 12h**.

Le recueil des candidatures sera assuré les jours ouvrés de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, **à l'exception du lundi 26 mars, date de fin des candidatures, où la réception se terminera à 12H00**.

La déclaration de candidature constitue une **formalité substantielle**. Le simple fait d'avoir informé le représentant de l'État de son intention de se présenter aux élections territoriales ne constitue pas un acte officiel de candidature. Par ailleurs, les déclarations de candidature transmises par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique ne seront pas enregistrées.

Les informations portant sur le contenu de la déclaration de candidature et les pièces justificatives à produire sont précisées dans le **mémento à l'usage des candidats**, mis en ligne dans la rubrique « élections territoriales 2018 » sur le site Internet du Haut-commissariat.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

L'attention des candidats tête de liste est appelée sur le fait que **chaque candidat de la liste** devra impérativement :

- **signer la déclaration originale de candidature** (une copie de signature ne sera pas valable) ;
- et **apposer de façon manuscrite la mention** : « *La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection de l'assemblée de la Polynésie française sur la liste menée par [indication des nom et prénoms du candidat tête de liste]* ».

Pour tout renseignement complémentaire : contactez la DIRAJ-bureau de la réglementation et des élections (election@polynesie-francaise.pref.gouv.fr).

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr